

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
29 décembre 2017
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 19^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 27 octobre 2017, à 10 heures

Président : M. Halfaoui (Vice-Président) (Maroc)**Sommaire**

Point 55 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

17-19024X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela), M. Halfaoui (Maroc), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 55 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (suite)

1. **M. Munir** (Pakistan) dit que depuis 1960, le Pakistan, l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, a déployé plus de 172 000 personnes dans le cadre de missions de maintien de la paix des Nations Unies. De plus, il accueille toujours le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et a été l'un des premiers pays à adopter le Système de préparation des moyens de maintien de la paix.

2. Comme cela a été souligné lors des discussions sur la réforme des opérations de maintien de la paix, il importe de promouvoir la primauté de la politique, mais les soldats de la paix ne devraient pas assumer seuls cette responsabilité. En outre, il convient de renforcer le maintien de la paix en appuyant des solutions politiques et des processus de médiation et en éliminant les causes profondes du conflit. La délégation pakistanaise constate que la proposition de réforme de l'architecture de paix et de sécurité inclut la suppression du Département des opérations de maintien de la paix et espère que la nature, la cohérence et l'efficacité des efforts de maintien de la paix ne seront pas compromis et que le maintien de la paix ne se transformera pas en une imposition de la paix. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix demeure l'instance la mieux indiquée pour statuer sur les questions liées au maintien de la paix et doit s'efforcer de parvenir à un consensus avant d'élaborer un nouveau cadre politique.

3. Afin de garantir des missions de maintien de la paix plus agiles, plus souples et plus réactives, il est impératif d'identifier clairement les priorités et de fournir des ressources humaines et financières suffisantes. Il importe de préserver l'équilibre délicat entre les ressources et les performances par le biais d'examen stratégiques continus des missions. Lorsque les vies des soldats de la paix et des civils sont en jeu, les besoins des opérations de maintien de la paix doivent primer sur les considérations financières étiquées, puisque l'absence de financement adéquat se traduirait par un échec dans la mise en œuvre des mandats. Aucune coupe générale ne devrait être opérée dans les budgets de maintien de la paix. La réforme de l'architecture de paix et de sécurité offre l'occasion d'accorder une plus grande attention aux préoccupations des fournisseurs de

contingents ou de personnel de police. La coopération triangulaire est un moyen efficace d'élaborer des politiques et des directives, mais elle reste sous-utilisée dans le domaine du maintien de la paix. En 2017, dans un effort visant à parvenir à des recommandations concrètes et pratiques afin d'améliorer la situation, le Pakistan et le Royaume-Uni ont dirigé des consultations informelles sur la question de la coopération triangulaire. De même, le Pakistan a collaboré avec le Maroc dans le but de créer un groupe informel de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

4. Le Pakistan a été l'un des premiers pays fournisseurs de contingents à signer le pacte facultatif du Secrétaire général sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Alors qu'elle prend ses responsabilités en la matière très au sérieux, la délégation du représentant du Pakistan souligne qu'il est important de consulter les pays qui fournissent des contingents à l'heure d'élaborer des directives et des mécanismes visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il importe de ne pas ternir l'image des opérations de maintien de la paix à l'échelle mondiale en mettant l'accent de manière disproportionnée sur les allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

5. **M. Krasna** (Israël) dit que lors de l'analyse de situations de guerre asymétrique, lorsque les conflits ne se limitent plus à des confrontations entre des armées régulières mais sont aggravés par la présence d'acteurs non étatiques qui agissent souvent par procuration, la communauté internationale ne doit pas oublier que les acteurs non étatiques possèdent parfois plus de contrôle que les acteurs étatiques légitimes, ainsi que des armes plus sophistiquées souvent fournies par un pays tiers.

6. La délégation israélienne remercie le Département des opérations de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents d'avoir maintenu la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) malgré une situation instable en matière de sécurité et se réjouit qu'elle soit graduellement redéployée dans la zone de séparation, comme le prévoit la résolution du Conseil de sécurité [2294 \(2016\)](#). Le redéploiement doit inclure le retour de tous les postes de la FNUOD le long de la frontière israélo-syrienne, qui ne doivent pas tomber entre les mains d'acteurs violents. La FNUOD doit également contribuer à la pleine application de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974. Si la mission vise à éviter les tensions le long de la frontière susmentionnée, l'année passée a été le théâtre de tirs continus de Syrie vers Israël. La présence active de la FNUOP sera nécessaire pour maintenir une frontière pacifique entre les deux pays où aucune force étrangère ou acteur non

étatique ne cherche à provoquer l'instabilité et un conflit. Israël tient le Gouvernement syrien pour responsable de toutes les actions émanant du territoire syrien.

7. Israël reste déterminé à appliquer la résolution du Conseil de sécurité 1701 (2006) et exhorte ses voisins à soutenir sa pleine mise en œuvre. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) joue un rôle clé en facilitant la mise en place du mécanisme tripartite et de l'unité de liaison, qui sont essentiels à la prévention de tensions inutiles et à la désescalade d'une éventuelle détérioration régionale. Cette Force doit être visible, présente, efficace et proactive. La FINUL doit pleinement exécuter son mandat; le cas contraire augmenterait la possibilité d'escalade, provoquerait une résurgence du conflit et saperait la souveraineté du Liban. À la suite des efforts illégaux continus déployés par le Hezbollah en vue de renforcer ses capacités militaires et d'élargir son arsenal d'armes, avec le soutien actif de l'Iran, la FINUL doit prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que sa zone d'opérations ne soit pas utilisée pour des activités hostiles de quelque nature que ce soit. Le calme relatif qui règne dans le sud du Liban est trompeur dans la mesure où le Hezbollah continue à accumuler un nombre sans précédent de roquettes et de missiles qu'il place dans des zones civiles et à utiliser des civils comme boucliers humains. Israël est investi dans la stabilité du Liban et voit le retranchement du Hezbollah dans le sud du pays comme une violation inacceptable de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Dissimuler des armes dans des zones peuplées de civils constitue un crime de guerre odieux, et son Gouvernement tient le Gouvernement libanais responsable de toutes les activités qui se déroulent sur le territoire libanais ainsi que de la pleine mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité 1701 (2006).

8. La FINUL devrait périodiquement remettre au Conseil de sécurité des rapports détaillés et impartiaux qui reflètent la réalité du terrain et informent le Conseil des violations répétées commises par le Hezbollah. Elle devrait également signaler les défis rencontrés par l'armée libanaise dans la sécurisation de son territoire et sa lutte contre le Hezbollah, en précisant les régions du sud du Liban auxquelles la FINUL se voit refuser l'accès ou dans lesquelles ses déplacements sont limités. Les déclarations faites par des responsables du Hezbollah ont montré l'écart existant entre ce qui a été indiqué et la situation réelle sur le terrain. Le Liban devrait appuyer l'instauration d'une zone d'exclusion de tous personnel armé, biens et armes autres que ceux du Gouvernement libanais et de la FINUL entre la Ligne bleue et le Litani. Si Israël soutient les forces des

Nations Unies qui servent sur ses frontières, il se défendra toujours face à ceux qui cherchent à s'en prendre à ses citoyens.

9. La délégation israélienne est résolument favorable à la participation des femmes dans le maintien de la paix, tandis que des réformes sur l'égalité des sexes sont mises en œuvre dans le cadre des opérations de maintien de la paix israéliennes. Israël reste déterminé à coopérer avec les missions de maintien de la paix et a participé à des efforts visant à réformer le domaine de la médecine d'urgence en organisant une formation aux premiers secours à l'attention du personnel de maintien de la paix en 2017. Cette coopération est vitale car les soldats de la paix des Nations Unies font régulièrement face à des groupes armés violents et opèrent souvent dans des zones manquant d'infrastructures de santé appropriées. Si garantir la sécurité des soldats de la paix est important, il est également crucial de protéger les communautés locales contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. À cet égard, Israël a signé le pacte facultatif sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles initié par le Secrétaire général et croit que la politique de tolérance zéro doit être d'application sur chaque lieu de travail des soldats de la paix.

10. **M. Akahori** (Japon) dit qu'en tant que pays donateur, pays fournisseur de contingents et membre du Conseil de sécurité, le Japon reste déterminé à améliorer la qualité et la capacité des opérations de maintien de la paix, et que la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix tenue à Vancouver en 2017 constituera une occasion importante à cet égard. Dans ce contexte, le Japon a organisé une réunion préparatoire sur l'innovation dans la formation et le renforcement des capacités qui a illustré l'importance des évaluations à l'issue de la formation et la nécessité persistante d'un renforcement des capacités médicales et du nombre de femmes soldats de la paix.

11. Pour s'acquitter de leurs mandats, les missions de maintien de la paix doivent être dotées de capacités idoines et déployées au moment opportun. Si le Secrétariat a fait des progrès à cet égard, notamment au travers de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens et du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents, les pays donateurs potentiels et le Conseil de sécurité doivent en faire davantage, et il sera essentiel d'aborder ce sujet au sein de la Quatrième commission et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, il est indispensable d'innover afin d'utiliser au mieux les ressources limitées et de remédier efficacement aux déficits de capacités. Le Secrétariat devrait prendre des

mesures concrètes en vue de développer les partenariats triangulaires et le Secrétaire général devrait formuler des recommandations sur un mécanisme qui permettrait de remédier aux déficits de capacités.

12. **M^{me} Ng Chuin Song** (Singapour) dit que, étant donné que de nombreux États font toujours face à des conflits animés par des tensions liées à l'histoire, à l'appartenance ethnique, aux divergences idéologiques et à des problèmes transnationaux naissants, la pérennisation de la paix doit être envisagée d'un point de vue plus global. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent rester efficaces, performantes et pertinentes, leurs mandats doivent être correctement formulés et leur personnel doit être formé de manière adéquate.

13. Singapour ne prend pas à la légère ses responsabilités internationales en matière de paix et de sécurité internationales. En tant que petit pays aux ressources limitées, elle apporte sa contribution dans les domaines où elle se sent la plus utile. Depuis 1989, elle a envoyé plus de 2 000 membres de sa police et de ses forces armées participer à des missions de maintien de la paix des Nations Unies. En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, elle a développé un logiciel permettant d'améliorer l'efficacité des comptes rendus médicaux pour toutes les missions de maintien de la paix et a également participé au développement du manuel à l'usage des unités militaires des Nations Unies sur le maintien de la paix en 2014, en vue de renforcer les normes en matière de maintien de la paix et la sécurité des soldats de la paix sur le terrain.

14. Le rôle joué par les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) est primordial pour favoriser la paix et le développement et la coopération entre ces organisations et les Nations Unies devrait être renforcée. Au niveau international, la garantie d'une paix et d'un développement durables nécessite la mise au point d'un système solide, multilatéral, fondé sur des règles, soutenu par les Nations Unies et basé sur les principes de respect mutuel, d'intérêt mutuel et de respect du droit international : un système dans lequel tous les États Membres peuvent prospérer, indépendamment de leur taille. À cet égard, sa délégation salue les efforts visant à réformer les Nations Unies, y compris son dispositif de paix et de sécurité. Les opérations de soutien à la paix doivent disposer de mandats plus clairs et plus robustes afin d'être exécutées dans le strict respect des principes de consentement des parties, d'impartialité et de non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat.

15. **M. Mohamed** (Maldives) dit que, bien que le maintien de la paix ne soit pas explicitement mentionné dans la Charte des Nations Unies, il est devenu l'une des principales activités entreprises par l'Organisation, l'une des missions des soldats de la paix étant de sauver des vies et de faciliter l'aide humanitaire. Néanmoins, les opérations de maintien de la paix doivent être réformées grâce à un renforcement des règles d'engagement, notamment en ce qui concerne la protection des civils, afin de garantir que les interactions avec la population locale permettent de remplir l'objectif de la mission. Ce type de réforme nécessitera une formation adéquate des soldats de la paix et des niveaux de supervision suffisants, conformément au droit international des droits de l'homme. Plus important encore, les réformes doivent garantir que les opérations de maintien de la paix sont capables de créer un contexte propice à une paix durable en traitant les causes fondamentales des conflits.

16. L'édification d'États doit devenir un objectif de chaque opération de maintien de la paix concernée par des conflits entre États, d'abord en renforçant la capacité de l'État à gouverner et ensuite en favorisant les principes de démocratie, de bonne gouvernance et de développement inclusif. L'aspect le plus important de l'héritage que peuvent laisser les soldats de la paix après un conflit entre États est un ensemble d'institutions capables de promouvoir l'unité nationale et une culture de paix, de respect et de tolérance. Les Maldives ont signé un mémorandum d'accord avec les Nations Unies afin de fournir du personnel aux missions de maintien de la paix et se tiennent prêtes à coopérer avec les institutions compétentes pour mettre en œuvre la réforme nécessaire des missions de maintien de la paix et doter les contingents des compétences requises.

17. **M. Kamau** (Kenya), exprimant l'engagement de longue date de son pays envers les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dit qu'il est essentiel de respecter les principes de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale. Certaines menaces mondiales émergentes demandent une meilleure compréhension de l'environnement opérationnel ainsi que des partenariats stratégiques dotés de mécanismes régionaux de sécurité. Sa délégation salue l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité [2327 \(2016\)](#) sur la situation au Soudan du Sud et la revitalisation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, mais s'inquiète du dysfonctionnement structurel persistant de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui entrave grandement sa capacité à s'acquitter de son mandat et freinera probablement le déploiement de la force de protection régionale. Le

mandat général de la MINUSS devrait être examiné en vue d'améliorer l'efficacité des forces régionales et de faciliter une meilleure coopération avec le Gouvernement provisoire d'union nationale en République du Soudan du Sud. La MINUSS doit créer les conditions requises pour permettre une participation inclusive au processus de paix, notamment parce que la légitimité d'une mission de maintien de la paix dépend du consentement politique du Gouvernement et de la population du pays hôte. Une participation directe, des actions coordonnées et des partenariats véritables avec l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Gouvernement hôte sont autant d'ingrédients essentiels à la création d'un environnement politique propice.

18. La situation de sécurité en Somalie reste un sujet de grave préoccupation, notamment la menace terroriste représentée par les Chabab; sa délégation salue la prorogation du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) mais craint que cette charge de travail additionnelle associée à une réduction des effectifs militaires n'entraîne une résurgence des Chabab. Contrairement à certaines idées reçues, les Chabab sont toujours en mesure de lancer des attaques terroristes de grande envergure, comme le prouve l'importante attaque perpétrée à Mogadiscio en octobre 2017, de sorte que la délégation kényane prie le Conseil de sécurité de repenser la stratégie de réduction des effectifs actuellement mise en œuvre. La communauté internationale doit s'associer avec l'Union africaine et apporter un soutien financier durable et prévisible afin de garantir l'exécution du mandat de l'AMISOM.

19. Au niveau national, le Kenya continue d'organiser des formations dans le domaine de l'ingénierie dans le cadre d'un projet de partenariat triangulaire et a dépassé le seuil des 15 % de personnel féminin engagé dans les missions de maintien de la paix. Le Kenya n'a été confronté à aucun cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles dans le cadre des opérations de maintien de la paix et reste pleinement déterminé à éradiquer ce fléau.

20. **M. Hattrem** (Norvège) dit que, même si les élections pacifiques au Libéria et la réussite de l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en 2017 incitent à l'optimisme quant à l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, d'autres pays ont connu une évolution moins positive. Chaque opération de paix doit être guidée par une stratégie politique claire et impliquer une coopération entre les membres du Conseil de sécurité, le Gouvernement hôte et les parties au conflit. Des modifications doivent être apportées à la manière dont les opérations de paix sont planifiées, gérées et appuyées. La délégation norvégienne salue la création

de divisions régionales conjointes capables de garantir une analyse et une direction stratégique conjointes ainsi qu'un examen continu de différentes missions.

21. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix sont indispensables à une exécution efficace des mandats. Toutes les missions doivent être dotées de plans d'intervention rigoureux régulièrement actualisés et répétés en vue de gérer les éventuelles crises. Les missions doivent également être dotées des outils et de la technologie adéquats, y compris le renseignement au service du maintien de la paix, afin d'améliorer le fonctionnement du personnel et d'en garantir la sûreté et la sécurité. Les efforts visant à renforcer la capacité des soldats de la paix à lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits doivent être poursuivis étant donné que ce type de violence compromet les efforts de stabilisation, sape la cohésion sociale et laisse des séquelles à vie chez les victimes. La Norvège collabore avec l'Organisation à la création d'un manuel sur ce thème.

22. Chaque pays doit s'approprier la stratégie sur la parité des sexes lancée par le Secrétaire général afin que celle-ci puisse renforcer l'efficacité et la productivité des opérations. Pour garantir une représentation plus équilibrée des sexes dans ses forces armées et sa police, la Norvège a instauré un service militaire obligatoire pour les femmes en 2015; les femmes représentent désormais 25 % des conscrits et 11 % des officiers. La Norvège salue la nomination de la première femme à la tête de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et espère qu'elle encouragera d'autres États Membres à nommer des femmes à des postes de commandement dans le domaine du maintien de la paix.

23. Le rôle de la police des Nations Unies doit être renforcé, notamment via la création de fonctions essentielles et d'un niveau de capacité minimal au sein de l'appareil de justice pénale. La hausse du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée nécessite un renforcement des compétences locales. Le concept d'équipe spécialisée, utilisé pour la première fois en Haïti, devrait être développé comme outil de renforcement des capacités, étant donné qu'il permet à des États Membres de déployer des groupes d'experts afin d'apporter un appui spécifique dans des domaines nécessitant des compétences spécialisées. Le Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix devrait être finalisé dès que possible. La Norvège continuera à appuyer les efforts de ce type, notamment en finançant le développement de manuels thématiques. Les Nations Unies doivent renforcer leur relation avec certaines organisations régionales, notamment l'Union

africaine, et l'appui apporté par les Nations Unies aux opérations dirigées par l'Union africaine doit être financé de manière plus prévisible, en partie au travers de processus conjoints de planification et d'habilitation.

24. **M. Gebrehiwot** (Éthiopie) dit que les menaces sans précédent à l'encontre de la paix et de la sécurité dans le monde entier ont rendu le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus indispensables que jamais; leur renforcement s'avère par conséquent capital. Si sa délégation apprécie les mesures prises par le Secrétaire général pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, la structure et les méthodes de travail du pilier « paix et sécurité » doivent être ajustées en vue de rendre l'Organisation plus adaptée à sa finalité, notamment en donnant la priorité à la prévention et à la pérennisation de la paix et en renforçant l'efficacité et la cohérence des opérations de maintien de la paix. Diminuer les obstacles bureaucratiques, garantir la transparence et le principe de responsabilité et recentrer l'attention du Siège vers le terrain sont autant de mesures susceptibles de renforcer la capacité des Nations Unies à répondre rapidement à l'évolution fulgurante de la situation mondiale en matière de sécurité. Étant donné que le Secrétaire général demande l'approbation des États Membres pour progresser sur certaines questions importantes relatives aux structures et aux finances, la délégation éthiopienne se réjouit à la perspective de collaborer avec lui au sein des comités intergouvernementaux appropriés.

25. Les défis rencontrés par la communauté internationale en matière de paix et de sécurité ne peuvent pas être gérés uniquement par les Nations Unies, c'est pourquoi il est essentiel de renforcer les partenariats stratégiques entre l'Organisation et certaines organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine. La signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité est une preuve de cette coopération grandissante; des progrès modestes ont également été réalisés en vue d'apporter un soutien financier et logistique prévisible, durable et flexible aux opérations de soutien de la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité. À cet égard, la délégation éthiopienne salue la résolution du Conseil de sécurité [2378 \(2017\)](#) qui envisage la possibilité que les opérations de soutien de la paix dirigées par l'Union africaine soient, partiellement et au cas par cas, financées par les contributions statutaires des Nations Unies.

26. **M. Ouedraogo** (Burkina Faso) dit que le Burkina Faso est un grand fournisseur de contingents, dont

environ 3 000 membres du personnel sont déployés dans sept différentes missions de maintien de la paix. Son contingent a été retiré du Darfour en août 2017, à la fin de la mission qui y a eu lieu, et ses efforts sont désormais concentrés sur le renforcement de la défense nationale tandis que les forces de sécurité sont engagées dans des actions de lutte contre le terrorisme. Toutefois, son pays continue à rencontrer des difficultés dans le cadre de ses activités de déploiement rapide en raison d'un manque de matériel et d'infrastructures de formation et, surtout, de problèmes de sécurité. Malgré les mesures de sécurité imposées le long de sa frontière avec le Mali depuis 2012, le Burkina Faso est frappé par des attaques terroristes depuis 2015, notamment dans les régions de l'ouest et du nord du pays. Les attentats terroristes meurtriers perpétrés en janvier 2016 et août 2017 ont conduit au renforcement du Groupement des Forces Anti-Terroristes afin de faire face à cette nouvelle menace terroriste.

27. La délégation du Burkina Faso salue les efforts de la communauté internationale visant à déployer des missions de maintien de la paix sur le continent africain et souligne que les pays africains font souvent face à de multiples défis en matière de sécurité qui nécessitent le déclenchement des mécanismes régionaux de maintien de la paix, en particulier lorsque le système des Nations Unies tarde à se mettre en place. La montée du terrorisme a entraîné une mobilisation à grande échelle des États africains au travers de l'Autorité du Liptako-Gourma et du Groupe de cinq pays du Sahel, afin de mettre sur pied une force multinationale de lutte contre le terrorisme. Les organisations régionales doivent recevoir un appui politique, financier et matériel des Nations Unies et des partenaires européens afin d'être pleinement préparées à agir de manière préventive et efficace lorsque la paix est menacée dans un État Membre.

28. Convaincue que les soldats de la paix doivent se protéger eux-mêmes et protéger les civils locaux, la délégation du Burkina Faso salue l'initiative visant à renforcer les mandats des missions en vue de protéger les civils et de réagir de manière rapide et efficace en cas de difficulté sur le terrain. Tous les États Membres doivent adhérer rigoureusement à la résolution du Conseil de sécurité [2370 \(2017\)](#) afin d'empêcher les terroristes d'acquiescer des armes. La communauté internationale devrait également déployer davantage de militaires, de fonds et de matériel pour rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces.

29. **M. Bazatoha** (Rwanda) dit que tous les États Membres ont un rôle à jouer dans la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui doivent devenir plus souples, plus lestes et mieux

adaptées à leur finalité. Les départements, les divisions régionales et les bureaux d'appui doivent collaborer afin de garantir un processus de prise de décisions intégré et d'atténuer la fragmentation et les doubles emplois. Les conflits devraient être traités grâce à une approche intersectorielle et les politiques doivent être privilégiées dans l'élaboration et le déploiement des opérations de paix. Le Conseil de sécurité devrait fournir des mandats clairs, cohérents et réalistes lorsqu'il planifie les opérations de maintien de la paix. Il devient habituel de consulter les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police avant de renouveler les mandats, mais leurs contributions devraient être intégrées dans le libellé des mandats. En outre, des consultations approfondies devraient être organisées avec les responsables des missions, notamment avec les commandants de la force et les chefs de la police.

30. Les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle primordial dans les interventions rapides et stratégiques lors de conflits; elles devraient donc recevoir l'appui et les ressources nécessaires. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies comptent de plus en plus sur l'Union africaine pour gérer les menaces les plus graves contre la paix et la sécurité sans pour autant augmenter le soutien financier qu'elles apportent à cette organisation régionale. Il est primordial d'adopter une approche volontaire des efforts de prévention, en particulier pour garantir la participation de parties prenantes essentielles telles que les femmes, dont la présence et l'engagement favorisent grandement le changement et le progrès.

31. En tant que fournisseur majeur de contingents et de personnel de police et témoin direct des graves manquements des Nations Unies, le Rwanda est pleinement conscient des actions à entreprendre lorsque les vies de civils sont menacées par un conflit. Premièrement, les contingents doivent être formés à un niveau élevé de préparation et comprendre leurs responsabilités pendant la phase préalable au déploiement. Deuxièmement, les soldats de la paix doivent être pleinement conscients des besoins des civils en temps réel. Troisièmement, les civils doivent être protégés à tout prix, sans condition, et quatrièmement, les soldats de la paix doivent respecter les normes de conduite les plus élevées. Enfin, toutes les parties prenantes doivent mettre en œuvre les réformes nécessaires visant à améliorer l'effort collectif de maintien de la paix et de la sécurité; cet effort n'est pas un jeu à somme nulle et, à terme, ses fruits profiteront à tous.

32. **M. Ciss** (Sénégal) dit que, au vu des défis liés à l'adaptation des opérations de maintien de la paix aux nouvelles réalités mondiales, sa délégation félicite le

Secrétaire général pour sa détermination inébranlable à promouvoir une réforme des missions de maintien de la paix et son initiative visant à restructurer le pilier « paix et sécurité » des travaux de l'Organisation. Les États Membres et le système des Nations Unies dans son ensemble se doivent d'appuyer pleinement ces initiatives.

33. Étant donné qu'il sera plus difficile pour les opérations de paix déployées dans des environnements hostiles de s'acquitter de leurs mandats, il incombe au Conseil de sécurité de rechercher un engagement politique avant la phase de déploiement et tout au long de la durée des mandats afin d'appuyer les solutions politiques, en plus de renforcer la coopération avec les États voisins et les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine. À cet égard, la délégation sénégalaise salue les onzièmes consultations conjointes entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi que la signature d'un cadre commun visant à renforcer le partenariat entre les deux organisations.

34. Le Conseil de sécurité devrait continuer à travailler à la création de mandats plus clairs et réalistes en matière de maintien de la paix, en prenant en compte les conditions de travail difficiles rencontrées. Pour ce faire, les mandats devraient être formulés en fonction d'informations objectives, qui devraient elles-mêmes découler d'une évaluation franche et claire de la situation. En tant que Président du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Sénégal organisera une réunion du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur le renforcement du dialogue triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Secrétariat en novembre 2017. Son Gouvernement rappelle l'importance du suivi de la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité [2320 \(2016\)](#) sur la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine, et remercie le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine pour leurs rapports présentés conformément à ladite résolution.

35. **M. Giacomelli Da Silva** (Brésil) dit que son Gouvernement salue les propositions du Secrétaire général concernant la restructuration du pilier « paix et sécurité » des travaux de l'Organisation. À cet égard, des mesures devraient être prises pour garantir que les missions de maintien de la paix servent réellement à pérenniser la paix. Pour ce faire, le Brésil privilégie une approche intégrée des mandats liés au maintien de la paix. Par ailleurs, les efforts destinés à améliorer les performances des troupes déployées doivent être multipliés. L'établissement de normes de référence pour

les soldats de la paix permettrait à ces derniers de mieux comprendre les attentes à leur égard. Il est également vital de s'assurer que les opérations de maintien de la paix possèdent le budget et autres ressources nécessaires à l'exécution de leurs mandats, car il est impensable de demander aux soldats de la paix de faire davantage avec moins de moyens. En outre, des consultations devraient être organisées entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police avant l'établissement ou le renouvellement des mandats de maintien de la paix. Ce type de coordination est particulièrement important pour garantir la sécurité des contingents à tout moment lorsque des coupes budgétaires drastiques sont effectuées.

36. Le Gouvernement brésilien appuie pleinement la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et reste en faveur de la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles perpétrées par le personnel des Nations Unies. Le président brésilien fait partie du cercle des dirigeants chargés de la question de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et des mesures à prendre le cas échéant. Enfin, le Brésil continue à défendre la création d'un compte séparé pour le financement des missions politiques spéciales en vue d'alléger les pressions budgétaires sur d'autres activités fondamentales des Nations Unies telles que le développement et les droits de l'homme.

37. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) dit que les opérations de maintien de la paix s'adaptent sans cesse à la nature changeante des conflits et à l'évolution du système international tout en devenant de plus en plus complexes. Les efforts de l'Organisation visant à restructurer les opérations de maintien de la paix doivent être entrepris conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes directeurs du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat. Compte tenu du caractère pluridimensionnel des opérations modernes de maintien de la paix, qui englobent le développement, le renforcement de l'état de droit, la protection des civils ainsi que d'autres aspects, tous les programmes de paix devraient incorporer des mesures globales visant à soutenir une diversité de structures de consolidation de la paix. La délégation péruvienne salue les recommandations faites par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et le Groupe consultatif d'experts chargé du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, y compris la nécessité de se concentrer

sur la prévention des conflits, de promouvoir une collaboration plus étroite entre le Conseil de sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents et de créer des mandats définis de manière plus claire.

38. Les opérations de maintien de la paix sont essentielles pour parvenir à un développement durable car elles instaurent un climat de paix propice à des efforts de développement plus fructueux et au respect des droits de l'homme. Des stratégies de communication efficaces permettraient de susciter la confiance envers les contingents des Nations Unies parmi les communautés locales et de développer une relation plus étroite avec ces communautés afin de permettre aux soldats de la paix de protéger plus efficacement les civils dans les zones de conflit. S'assurer au travers de ces stratégies que les opérations de paix sont perçues comme impartiales permettrait également de renforcer leur légitimité sur le terrain et d'améliorer la sécurité et l'efficacité des contingents. Le Pérou soutient la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et condamne vigoureusement tout comportement inapproprié ou immoral du personnel des Nations Unies. Son Gouvernement salue l'inclusion dans la doctrine militaire de principes directeurs sur la violence sexuelle en temps de conflit et approuve toutes les mesures prises pour demander des comptes aux personnes impliquées dans ces actes injustifiables.

39. Compte tenu de conditions de sécurité de plus en plus instables dans lesquelles sont déployées les forces de maintien de la paix, les opérations de maintien de la paix doivent être dotées d'un large éventail de ressources allant de capacités de renseignement renforcées et d'un dispositif de soutien médical moderne à des plans de déploiement et d'évacuation stratégiques. Par ailleurs, le personnel militaire doit recevoir une formation rigoureuse avant et pendant le déploiement. En tant que pays fournisseur de contingents depuis 1958, le Pérou continuera à soutenir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en déployant du personnel compétent et discipliné au niveau de conduite élevé.

40. **M. Saad** (Malaisie), rendant hommage aux sacrifices des soldats de la paix, dit que l'Organisation joue un rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Face aux menaces et aux conflits continus, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont évolué radicalement en missions plus complexes qui aident aux processus politiques, établissent une autorité transitoire, apportent une assistance humanitaire et des secours, réintègrent les

anciens combattants et préviennent les violations des droits de l'homme.

41. Les efforts collectifs visant à améliorer la performance des missions de maintien de la paix doivent tenir compte des composantes, conditions et défis spécifiques à chaque mission et éviter d'adopter une approche standard. Les opérations de maintien de la paix doivent être développées de manière plus globale, en gardant à l'esprit la relation synergique entre sécurité et développement. Le succès de chaque mission est tributaire de la participation active du pays hôte, c'est pourquoi l'Organisation doit travailler en étroite collaboration avec les pays hôtes, dont le but doit être de garantir le bien-être de leurs citoyens. À cet égard, le Gouvernement malaisien se tient prêt à partager son expérience en matière de formation au maintien de la paix, en mettant l'accent sur le fait qu'il est nécessaire de gagner les cœurs et les esprits des populations locales. À ce jour, la Malaisie a participé à 36 missions de maintien de la paix des Nations Unies, déployant plus de 31 000 militaires et membres du personnel de police. Les soldats de la paix malaisiens servent actuellement dans six missions et sept agents de police ont été assignés à une septième mission, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) en juillet 2017. Le bataillon de réserve de la Malaisie est passé au niveau deux du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, tandis que la Malaisie travaille avec le Département des opérations de maintien de la paix afin d'être prête à un déploiement futur en cas de besoin.

42. Il est essentiel de renforcer les capacités des soldats de la paix et de leur offrir des formations de manière continue afin de maintenir les niveaux les plus élevés de professionnalisme ainsi qu'un haut niveau de préparation. Parallèlement aux efforts du Secrétaire général visant à traiter la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles perpétrées par des soldats de la paix des Nations Unies, les forces armées malaisiennes, le Royaume-Uni et le Département des opérations de maintien de la paix ont organisé un cours sur la lutte contre ce phénomène en août 2017 dans les installations du Centre malaisien de maintien de la paix. Afin d'assurer leur sûreté, les personnels militaires et civils déployés dans des lieux dangereux doivent auparavant acquérir les compétences nécessaires grâce à un module commun de formation, en particulier compte tenu des mandats de maintien de la paix plus exhaustifs dont ils sont censés s'acquitter.

43. **M^{me} Cerrato** (Honduras) dit que les 15 missions actuelles de maintien de la paix impliquant des contingents de 120 pays sont une preuve de l'engagement mondial envers le maintien de la paix. Néanmoins, il est nécessaire de mettre en œuvre une

réforme ayant pour objectif l'adoption d'approches du maintien de la paix plus intégrées et interdisciplinaires qui puissent s'adapter au visage changeant des conflits. Sa délégation appelle à une résolution rapide de tous les conflits en cours et demande que les populations déplacées soient soutenues plutôt que criminalisées.

44. Le Honduras contribue fièrement aux opérations de maintien de la paix depuis les années 90 et fournit actuellement des experts du maintien de la paix. Au vu de la nécessité d'améliorer l'efficacité du système, le Gouvernement hondurien soutient les propositions de réforme du Secrétaire général et est disposé à accroître sa présence dans les opérations de maintien de la paix tout en insistant sur l'importance d'une diplomatie préventive pour parvenir à une paix durable. Le Honduras a signé le pacte facultatif du Secrétaire général sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, confirmant ainsi son soutien envers la politique de tolérance zéro. Son Gouvernement appuie également pleinement les efforts consentis par le Secrétariat en vue d'atteindre l'objectif de 15 % de femmes parmi les officiers d'état-major et les observateurs militaires.

45. La paix et le développement sont étroitement liés, car il est impossible d'atteindre les objectifs de développement durable dans les régions instables et les zones de conflit. Par conséquent, pour réaliser ces objectifs, tous les États Membres doivent collaborer à la résolution pacifique des différends, sur la base de l'égalité et du bénéfice mutuel, tout en faisant preuve de retenue et en évitant les menaces de violence.

46. **M^{me} Nguyen Phuong Nga** (Viet Nam) dit que les opérations de maintien de la paix doivent être réformées afin de pouvoir répondre aux situations rapidement changeantes de manière prompt et efficace. Sa délégation salue les recommandations du Secrétaire général sur la restructuration du pilier « paix et sécurité ». Chaque mandat de mission doit être clairement défini et prendre en compte la situation sur le terrain ainsi que les ressources disponibles. Les missions doivent être habilitées à satisfaire plus efficacement le principe de responsabilité et à rationaliser leur processus de prise de décision. Le renforcement des capacités, la formation préalable au déploiement et le recours à des technologies avancées sont autant de mesures qui permettraient aux missions de s'acquitter de leurs mandats respectifs de manière efficace et efficiente.

47. S'il convient de souligner l'aspect pluridimensionnel des opérations de maintien de la paix dans les mesures de réforme futures, toutes les opérations de maintien de la paix doivent être exécutées

conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, dans le respect des principes fondamentaux du maintien de la paix. Par ailleurs, il est impératif d'avoir recours à une politique globale et à une formation préalable au déploiement afin de garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et de lui faire respecter des normes de discipline et de conduite appropriées. La délégation vietnamienne soutient la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

48. Il est nécessaire d'avoir recours à des consultations plus approfondies et transparentes entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et d'encourager le règlement de conflits au travers de solutions régionales ainsi qu'un renforcement de la coopération entre l'Organisation et les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Le Viet Nam participe aux opérations de maintien de la paix depuis plusieurs années. Son Gouvernement s'apprête à envoyer une unité médicale de niveau II au Soudan du Sud, tandis que le Département des opérations de maintien de la paix a approuvé le déploiement auprès de la MINUSS de la première femme officier originaire du Viet Nam, et que neuf autres femmes se préparent à travailler dans l'hôpital. Pour conclure, la représentante du Viet Nam souligne que les solutions politiques et la diplomatie préventive doivent rester au cœur des opérations de paix des Nations Unies et de la résolution de conflits.

49. **M. Diarra** (Mali) dit que le Mali accueille la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'une des missions de maintien de la paix les plus importantes et meurtrières, qui se déroule actuellement dans une situation de sécurité précaire marquée par des attaques asymétriques aveugles et répétées. Plusieurs soldats de la paix de la MINUSMA ont été tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions, pris pour cibles dans des embuscades, attaques et détonations de mines antipersonnel et antichars. Le Gouvernement malien regrette profondément la perte de vies civiles, militaires et policières au service des Nations Unies dans son pays.

50. Le Mali salue l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité [2364 \(2017\)](#). Cette résolution renouvelle le mandat de la MINUSMA et appelle à un renforcement de la coopération entre les soldats de la paix, la Force conjointe du G5 Sahel, créée par le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad afin de lutter contre le terrorisme, le crime organisé et la traite, et la force française de lutte contre

le terrorisme Barkhane, qui sera bientôt déployée. Le Gouvernement malien apprécie la contribution en contingents et en matériel apportée par certains pays en vue de renforcer les capacités opérationnelles de la Mission et encourage les pays qui n'ont pas encore confirmé leur engagement à le faire afin que la MINUSMA puisse relever les défis de sécurité considérables qu'elle rencontre.

51. Au final, il incombera aux forces de défense et de sécurité maliennes de pérenniser la sécurité et la stabilité du pays à long terme. Le Gouvernement malien œuvre au développement et au renforcement de leurs capacités opérationnelles afin de permettre aux forces nationales réformées et reconstituées de rétablir et d'étendre l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Pour conclure, le représentant malien rend hommage à toutes les victimes de la crise malienne et salue les efforts inlassables consentis par les femmes et les hommes de la MINUSMA et de l'Opération Barkhane pour mettre un terme à cette crise.

52. **M. Cheon** Kyeongjin (République de Corée) dit que, malgré les importants progrès réalisés dans l'amélioration des opérations de maintien de la paix, de nombreux défis subsistent. La demande mondiale en matière d'opérations de maintien de la paix est à son paroxysme et rien n'indique que cette tendance va s'inverser. Son Gouvernement soutient pleinement les mesures prises par le Secrétariat pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. À cet égard, trois mesures spécifiques pourraient grandement contribuer à cet effort. Tout d'abord, il convient de formuler des mandats opérationnels globaux et à long terme pour les missions, en prenant en considération les situations locales et en cherchant à établir une paix durable dans le pays hôte plutôt qu'à régler les différends de manière temporaire. Il serait utile d'analyser minutieusement les réussites des anciennes missions dont le but était de mettre un terme à des conflits et de pérenniser la paix en vue de tirer des enseignements qui pourraient être appliqués aux missions actuelles. Ensuite, les mandats doivent être réalisables et délivrés les uns après les autres, car des mandats trop ambitieux sont susceptibles d'entraver la coopération entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes. Des échanges continus entre toutes les parties sont indispensables depuis le début du processus jusqu'à la phase de retrait de la mission pour permettre la création de mandats réalisables ainsi qu'une intervention en cas de messages d'alerte rapide. Enfin, les États Membres devraient fournir des contingents, du matériel, des formations et un soutien technologique pour garantir une mise en œuvre fructueuse et efficace des mandats.

53. Le pessimisme relatif à l'efficacité des missions au Soudan du Sud, au Mali et en République centrafricaine est injustifié, compte tenu leur histoire relativement récente et de la réussite de missions plus anciennes et mieux établies. Le Système de préparation des moyens de maintien de la paix du Secrétariat est censé faciliter une intervention rapide et efficace en cas de crise en mettant rapidement des contingents à disposition. Conformément aux efforts des Nations Unies visant à renforcer les capacités en matière de maintien de la paix, la République de Corée cherche à diversifier sa contribution à la formation et aux technologies de l'information et de la communication et organisera en novembre 2017 une formation de formateurs sur la protection des civils. En tant qu'État Membre qui a reçu l'appui des forces des Nations Unies il y a plus de six décennies, la République de Corée est fortement attachée au maintien de la paix et de la sécurité internationales et continuera de coopérer avec l'ONU et d'autres partenaires à cette fin.

54. **M. Biang** (Gabon) dit que les opérations de maintien de la paix sont essentielles au maintien de la paix et de la sécurité internationales et que les réformes proposées permettront d'améliorer la cohérence et l'efficacité à l'avenir. Le seul moyen de parvenir à un développement durable est d'instaurer une paix durable; à l'avenir, il sera donc impératif de renforcer les mécanismes de prévention et de règlement des conflits par voie de médiation.

55. Le Gabon compte jouer un rôle à part entière dans les missions de maintien de la paix, notamment dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Pour ce faire, en 2016, le Gouvernement gabonais a introduit une nouvelle stratégie de préparation des contingents de soldats de la paix gabonais consistant en une formation stricte en phase avec les valeurs des Nations Unies, des manuels de formation actualisés contenant les dernières règles internationales et la modernisation du matériel militaire. De cette manière, le Gabon s'efforce de rendre ses troupes plus efficaces et d'éviter les actes répréhensibles. Son pays soutient pleinement la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et a signé le pacte volontaire du Secrétaire général à cet égard. Cet engagement est illustré par le nombre d'affaires concernant des atteintes sexuelles actuellement examinées par les autorités judiciaires du pays et par le fait que le Gabon coopérera pleinement avec les Nations Unies pour empêcher que de tels crimes soient commis à l'avenir.

56. Il convient de renforcer la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales afin

d'exploiter leurs savoirs locaux pour planifier des stratégies efficaces. Il est également primordial de soutenir les opérations de l'Union africaine à travers un financement approprié et prévisible. Enfin, il est à espérer que l'introduction du multilinguisme à tous les niveaux de la chaîne de commandement permettra d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain ainsi qu'une coopération plus fructueuse avec les pays hôtes.

57. **M^{me} Nikodijevic** (Serbie) dit que les Nations Unies doivent renforcer le multilatéralisme en vue de répondre aux demandes toujours plus complexes de notre époque en matière de maintien de la paix. À cet égard, les éventuelles réformes de la structure de consolidation de la paix des Nations Unies constitueraient une base solide sur laquelle les activités futures pourront s'appuyer. La Serbie salue le mandat de maintien de la paix plus diversifié qui, en plus de la prévention et la résolution des conflits, couvre également la reconstruction après un conflit ainsi que le développement à long terme.

58. La Serbie est pleinement résolue à participer à la sécurité collective et fournit actuellement plus de 350 soldats de la paix à huit missions des Nations Unies et quatre missions de l'Union européenne. Par ailleurs, le Gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité [1325 \(2000\)](#) et, au travers de son deuxième plan d'action national, il a fait passer la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix à 12 % du total du personnel civil et militaire participant à des opérations des Nations Unies. La Serbie accueille la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui joue un rôle central dans la préservation et la promotion de la stabilité au Kosovo-Metohija. Compte tenu de la complexité de la situation en matière de politique et de sécurité dans la province, ainsi que de la confiance que la mission a engrangée auprès de la population locale, il est important que la MINUK reste impliquée dans la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité [1244 \(1999\)](#). Toutefois, pour surmonter les obstacles actuels et émergents, la mission aura besoin de ressources humaines et financières en suffisance.

59. **M. Zambrano Ortiz** (Équateur) dit que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'une des principales inquiétudes entourant le maintien de la paix réside dans l'extrême complexité des mandats et du déploiement des soldats de la paix qui en résulte dans des contextes de plus en plus difficiles et dangereux. Le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ([A/69/19](#)) a souligné l'utilité d'une relation productive entre ceux qui mandatent, planifient, gèrent et mettent

en œuvre les opérations de maintien de la paix et a demandé un renforcement de la coopération tripartite entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police.

60. Il est vital d'instaurer une paix à long terme car sans paix, stabilité ni gouvernance efficace fondée sur un état de droit, il s'avérera impossible de parvenir à un développement durable. Certaines régions font face à des cycles de conflit sans fin; néanmoins, cette situation n'est pas une fatalité et doit tout de même être réglée. À cet égard, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix accomplit un travail important en tant qu'unique organisme des Nations Unies mandaté pour recommander des stratégies, des concepts et des politiques sur le maintien de la paix tout en observant les principes de base du maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix nécessitent des mandats clairs et doivent mettre en œuvre des processus de paix durables. L'Équateur soutient les mandats de protection des civils à condition que ceux-ci soient clairement définis et adhèrent aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États. En outre, pour porter leurs fruits, les opérations de maintien de la paix ont besoin de davantage de soutien politique, financier et logistique ainsi que de ressources humaines appropriées.

61. L'Équateur attache une grande importance au rôle des femmes au sein des opérations de maintien de la paix et a augmenté le taux de participation des femmes afin de favoriser une plus grande égalité entre les sexes. Les membres du personnel de maintien de la paix doivent faire preuve d'un comportement éthique et en phase avec leur mandat, et toute accusation de comportement répréhensible doit faire l'objet d'une enquête dans le respect de l'état de droit. Dans ce contexte, la délégation équatorienne soutient pleinement la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

62. **M. Fajardo Jr.** (Philippines) dit que plusieurs recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de la résolution du Conseil de sécurité 1325 (2000) ont été mises en œuvre ces dernières années. L'introduction du Système de préparation des moyens de maintien de la paix a permis le déploiement d'unités de maintien de la paix qualifiées dans un délai d'un à trois mois tandis que de nombreux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, y compris les Philippines, se sont inscrits au système. Les forces armées philippines sont en train de développer des petites équipes aux capacités spécialisées afin de répondre à des besoins spécifiques.

Toutefois, comme de nombreux pays en développement, les Philippines ont besoin de formations complémentaires et d'un renforcement des capacités pour leurs contingents étant donné que la performance des soldats de la paix déployés sous la bannière des Nations Unies est aussi, voire plus importante que le nombre de soldats de la paix disponibles pour un déploiement rapide. Du matériel approprié, des capacités de renseignement et des mandats précis sont autant d'éléments nécessaires pour mieux préparer les soldats de la paix à un environnement toujours plus complexe.

63. Les Philippines soutiennent pleinement la nouvelle approche du Secrétaire général visant à mettre un terme à l'impunité relative à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et à regagner la confiance des populations que les soldats de la paix sont chargés de protéger. Sa délégation soutient également les efforts visant à augmenter la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et les Philippines forment actuellement 15 femmes officiers. Les Philippines sont dévouées à la cause de la paix et appuient les propositions de réforme des opérations de maintien de la paix. Toutefois, pour que ces réformes soient fructueuses, la coordination doit être renforcée entre les États Membres, le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en vue de développer des mandats et des stratégies plus clairs. Les partenariats entre les Nations Unies et les organisations régionales sont également importants, compte tenu du fait que ces dernières sont plus proches des problèmes et susceptibles de participer à la mise en œuvre des solutions. Enfin, les missions de maintien de la paix doivent être dotées de ressources adéquates pour s'acquitter de leurs mandats.

64. **M. Naouali** (Tunisie) dit que le Gouvernement tunisien est fermement attaché au maintien de la paix des Nations Unies et s'emploie à accroître sa contribution aux missions. Les contingents tunisiens servent actuellement dans cinq des 15 missions de maintien de la paix actives. Compte tenu de l'intensification des conflits armés ces dernières années, il est crucial de renforcer la capacité de l'Organisation à intervenir lors de conflits et de rendre le Département de l'appui aux missions plus efficace. La Tunisie se tient prête à soutenir les efforts du Secrétaire général visant à restructurer le pilier « paix et sécurité » des activités des Nations Unies.

65. La coordination entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents doit être renforcée, en particulier au regard de la conception et de la mise en œuvre des mandats des missions. En outre,

les opérations de maintien de la paix doivent être dotées des ressources et du matériel nécessaires. Pendant la période d'après conflit, les capacités des pays touchés par le conflit doivent être renforcées afin d'instaurer une paix durable. L'Organisation doit redoubler d'efforts pour protéger le personnel des missions, en prenant en compte les menaces et les obstacles rencontrés par de nombreuses missions déployées dans des zones de conflit. Augmenter la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et à la résolution des conflits, conformément à la résolution du Conseil de sécurité 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, sera indispensable pour appuyer les processus de paix durable. Les forces des Nations Unies doivent se conformer à tous les instruments internationaux concernant la préservation de la dignité humaine et l'intégrité physique des personnes. Enfin, la délégation tunisienne salue le partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine sur le règlement pacifique des différends et le maintien de la paix en Afrique, et appelle à une augmentation du soutien financier apporté aux mesures conjointes visant à instaurer une paix et une sécurité durables dans les zones de conflit du continent.

66. **M. Ceylan** (Turquie) dit que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle essentiel pour le règlement politique durable des crises et la stabilisation des conflits, mais que la nature de plus en plus complexe et imprévisible des conflits modernes, les menaces asymétriques et la détérioration de la situation humanitaire représentent une menace croissante pour la sécurité des soldats de la paix. Le nombre d'attentats terroristes à l'encontre des soldats de la paix des Nations Unies est en augmentation, à l'instar du nombre de victimes. Dans ce contexte, les Nations Unies doivent assurer la protection des civils et améliorer la performance de leurs missions de maintien de la paix.

67. Les opérations de maintien de la paix ont de meilleures chances d'aboutir lorsque la communauté internationale reste soudée. Un consensus au sein des organes compétents permettrait de susciter un réel soutien politique envers le maintien de la paix, tandis qu'une coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police instaurerait une confiance mutuelle. Le maintien de la paix n'est pas une fin en soi; les Nations Unies doivent chercher à empêcher les conflits plutôt qu'à les gérer. La Turquie soutient la vision du Secrétaire général visant à développer le rôle préventif de l'Organisation dans la mesure où le maintien de la paix ne peut pas remplacer les solutions politiques.

68. Le rapport de 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et d'autres examens sur les opérations de paix ont débouché sur des recommandations concernant la primauté des solutions politiques, la nécessité d'accorder la priorité à la prévention des conflits et à la médiation et l'importance d'établir des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales. Ces recommandations ont été incorporées au cadre normatif par l'adoption de résolutions par l'Assemblée générale et à l'occasion des délibérations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Le rapport de ce Comité spécial contenait des directives claires concernant la transparence et une meilleure conception, planification et exécution des mandats de maintien de la paix et la délégation turque espère que le Secrétariat le prendra en compte étant donné qu'il s'agit d'un document négocié et adopté par consensus par une résolution de l'Assemblée générale. Le Comité spécial est l'instance la plus appropriée pour négocier et élaborer le cadre indispensable aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

69. Les soldats de la paix turcs ont servi dans diverses missions des Nations Unies et autres missions à travers le monde, aidant les forces de sécurité locales à renforcer leurs capacités et leurs institutions, et apportant une assistance technique et des services de formation aux organes locaux du maintien de l'ordre. La Turquie adhère pleinement à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles perpétrées par des soldats de la paix et a signé le pacte volontaire. En outre, le Gouvernement travaille en vue d'augmenter le nombre de femmes, agents de police, officiers d'état-major et observateurs militaires déployés dans des missions de maintien de la paix.

70. **M. Mhura** (Malawi) dit que la paix est indispensable à un développement durable. Pour cette raison, le Malawi est attaché à la paix et à la sécurité internationales et participe à des missions de maintien de la paix depuis 1994, en y contribuant de plus en plus. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies rencontrent de nombreux obstacles, tels que des attentats et des assassinats ciblés, car elles se déroulent dans des contextes dangereux dans lesquels des groupes armés utilisent des tactiques de terreur et ont accès à des armes modernes non réglementées. Par ailleurs, de nombreuses missions opèrent dans des contextes marqués depuis longtemps par la violence qui rendent les obstacles encore plus difficiles à surmonter. Face à ces menaces pour les soldats de la paix et les civils, une simple présence ne suffit plus à assurer la protection; les missions doivent adopter des interventions plus

proactives afin de réagir directement aux niveaux tactique, opérationnel et stratégique. Par conséquent, le Conseil de sécurité devrait réexaminer les principes de la Charte des Nations Unies à la base des opérations de maintien de la paix traditionnelles, y compris ceux qui régissent le recours à la force. L'ampleur des souffrances humaines dépasse l'entendement. Par conséquent, le Malawi salue l'appel à un renforcement de la coopération entre les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les Gouvernements hôtes visant à améliorer les décisions relatives au maintien de la paix. En outre, le Malawi est déterminé à augmenter le nombre de femmes soldats qualifiées compte tenu du rôle central qu'elles jouent dans le maintien de la paix.

71. Le Malawi appelle à rembourser dans les délais et de manière adéquate les opérations de maintien de la paix afin d'éviter tout manque de matériel et de renforcer le partenariat mondial. Étant donné que la nature des conflits et la sophistication des armes continuent à évoluer, la réponse des opérations de maintien de la paix doit être modernisée afin que celles-ci puissent s'acquitter de leurs mandats tout en protégeant leur personnel. L'ordre de priorité de la distribution des ressources doit être déterminé selon les besoins sur le terrain pour que les soldats de la paix puissent protéger les civils. Pour ce faire, les soldats de la paix ont besoin d'outils de mobilité, de suivi et de surveillance ainsi que d'une relation étroite avec la population locale. Enfin, le Malawi s'engage à éliminer la violence et les atteintes sexuelles perpétrées par des soldats de la paix. Il a signé le pacte volontaire et continuera à inclure des consignes appropriées dans ses formations dispensées avant le déploiement et sur le théâtre des opérations.

72. **M^{me} Coutou** (Observatrice du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)) dit que les conflits contemporains sont de plus en plus inextricables et que les mandats des Nations Unies ont pris de l'ampleur avec la mise en œuvre de tâches de stabilisation et de protection des civils. Les équipes du CICR actives dans les mêmes régions que les soldats de la paix peuvent témoigner des diverses difficultés rencontrées et du fait que les ressources nécessaires pour accomplir ces tâches sont trop sollicitées. Compte tenu du fait que les Nations Unies envisagent d'adopter des réformes de l'architecture de paix et de sécurité pour effectuer des missions de maintien de la paix plus efficaces, le CICR désire partager trois messages.

73. Premièrement, le respect du cadre légal applicable, y compris du droit international humanitaire, constitue une considération essentielle aux opérations de maintien de la paix, compte tenu notamment de la complexité des

situations qui augmente la probabilité que les soldats de la paix doivent avoir recours à la force. En outre, les États et les organisations internationales telles que les Nations Unies sont censés utiliser leur influence pour s'assurer que les parties d'un conflit respectent le droit humanitaire. Le CICR appelle l'Union africaine et les autres organisations régionales et sous-régionales à renforcer leur respect du droit international des droits de l'homme. Par ailleurs, il est indispensable que les mandats de protection soient dotés des ressources adéquates.

74. Deuxièmement, certaines missions de maintien de la paix des Nations Unies ont effectivement détenu des personnes, et l'Organisation doit donc être prête à satisfaire les obligations juridiques relatives à la capture, à la détention et à la remise de personnes aux pays hôtes, en plus de posséder des installations remplissant les conditions de détention fixées par le droit international. Par conséquent, le CICR salue les efforts des Nations Unies visant à réexaminer les procédures opérationnelles provisoires relatives à la détention dans le cadre des missions de maintien de la paix ainsi que d'autres procédures. Toutefois, les opérations de détention des Nations Unies sont sous-financées et ne bénéficient que de capacités limitées en termes de logistique, d'infrastructure et de ressources humaines qualifiées. En outre, les missions doivent prêter une attention particulière au principe de non-refoulement et ne pas forcer des réfugiés à retourner dans un pays où ils sont susceptibles d'être persécutés. À cet égard, le CICR propose que les transferts licites vers les autorités locales soient facilités par des accords de transfert signés entre les missions et les États hôtes afin de garantir le respect des droits des détenus qui leur sont remis.

75. Troisièmement, il incombe de combiner, sans les brouiller, différentes approches relatives à la protection des civils afin d'offrir la meilleure protection possible. Le CICR, grâce à sa présence considérable sur le terrain, s'efforce d'agir comme une caisse de résonance objective qui défende les mandats de protection pour les personnes considérées comme à risque dans les zones de maintien de la paix, offrant ainsi une image réaliste de la réalité du terrain. Il apporte également son aide aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en organisant des séances de formation sur le droit international humanitaire. En 2016, près de 18 000 soldats de la paix ont reçu ce type de formation de la part du CICR, qui est déterminé à élargir encore ses activités dans ce domaine. En 2017, le CICR a organisé une table ronde à Addis-Abeba, où des échanges fructueux se sont déroulés autour des défis juridiques et opérationnels découlant des missions de

maintien de la paix en Afrique. La coopération entre le CICR, les missions de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat est essentielle à la mise en œuvre de stratégies efficaces de protection des civils. À cet effet, une nouvelle version des Standards professionnels pour les activités de protection du CICR sera publiée en 2018.

76. **M. Matinrazm** (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, dit que le représentant d'Israël a fait référence à l'Iran et à d'autres États dans une tentative futile visant à détourner l'attention du Comité des actions criminelles et agressives du régime israélien envers la population arabe du Moyen-Orient. Un régime qui a recours à des atrocités telles que des agressions, des occupations, des assassinats, du terrorisme d'État, de la torture, des enlèvements de personnes et des meurtres de civils, en plus de l'aide apportée à l'État islamique d'Iraq et du Levant, ne peut pas se décrire comme un défenseur de la paix et de la sécurité. En outre, un représentant d'une entité qui représente la principale source de menace, de terreur et d'intimidation dans la région n'est pas en position de parler d'un autre pays devant la Quatrième Commission.

77. **M. Krasna** (Israël), exerçant son droit de réponse à la déclaration du représentant de la République islamique d'Iran, dit que l'Iran est l'État qui promeut le plus le terrorisme au monde. Ses forces et ses intermédiaires ont formé, financé, diffusé et exécuté des actes de terreur dans le monde entier et notamment au Moyen-Orient. L'Iran continue à propager l'extrémisme, à menacer ses voisins et à déstabiliser la région, mais choisit tout de même de répandre des mensonges au sujet d'Israël et d'ignorer ses propres actions.

La séance est levée à 12 h 55.